

## Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 24 janvier 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann		A		
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien			E	Sylvie FEREMANS
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany		A		
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal	P			

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Nombre de conseillers présents :** 15

**Nombre de conseillers votants :** 16

## **PREAMBULE**

### ***Désignation du secrétaire de séance***

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

### ***Echange avec le président de l'agglomération Lisieux Normandie***

M. François Aubey, Président de la communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie est présent en début de Conseil municipal pour échanger avec le Conseil, il est accompagné de M. Vincent Binet, directeur général des services de la CALN.

Différents sujets sont abordés :

- Centre de santé :  
Après des débuts difficiles, le centre de santé est maintenant pleinement opérationnel. Deux médecins supplémentaires vont venir renforcer l'équipe en 2023, le centre va s'agrandir au premier étage, ce qui nécessite l'installation d'une infrastructure avec ascenseur (120 000 à 180 000€)  
Suivant la proximité par rapport à Caen, les pôles de Santé de l'agglomération sont plus ou moins attractifs, il y a donc une vraie disparité entre eux.  
Pour répondre au besoin de médecins traitants, d'autres communes sont demandeuses de la création d'antennes du Centre de Santé de Cambremer.
- Maison France service :  
L'agglomération gère 7 maisons de services dans le territoire. La fréquentation de celle de Cambremer est importante avec plus de 5 000 visiteurs par an (60 000€ / an à la charge de l'Agglo)
- Petites Villes de demain :  
L'agglomération accompagne les 5 petites villes de demain du territoire en hébergeant au sein des services les deux cheffes de projet et en participant au financement.
- Tiers-Lieu :  
Dans la continuité de la « Filature des possibles », F. Aubey réaffirme la volonté d'ouvrir à Cambremer un tiers-lieu de développement économique avec un espace de coworking. Une étude est prévue à Cambremer, avec une restitution au mois d'octobre. Si le lieu choisi est le garage Hermilly, l'Agglo en portera le projet. Le mode de gestion de ce lieu doit être spécifié lors de l'étude.
- L'approvisionnement en eau de Cambremer est géré par le Syndicat du Plateau Ouest et n'est donc pas géré par l'agglomération. Le syndicat a voté une augmentation des tarifs de l'eau contrairement à l'agglomération.
- Le Président rappelle la disponibilité des Fonds de Concours qui permettent de financer jusqu'à 40 000 euros un projet de la commune. Ce fonds va être complété

par un fonds de concours vert suivant des modalités en cours de définition.

- Pistes cyclables :  
Il revient à la commune d'étudier les dossiers (subventions et largeur de la bande), l'agglomération accompagne ces projets dans le cadre du service mutualisé de voirie.

### **Ordre du jour**

#### Délibérations

- Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2017 à 2020 de la CALN
- Convention de mise à disposition pour le RAM
- Convention de mise à disposition d'un appartement pour le Centre de Santé
- Décision d'attribution d'un logement communal
- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement
- Tableau des effectifs
- Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC énergie

Informations diverses,

Questions diverses.

### **Modification de l'ordre du jour**

- Autorisation de signature de conventions de participation aux frais extrascolaires.
- Création d'un budget annexe pour les panneaux solaires

### **Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié**

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### **Comptes-rendus des conseils des 24 octobre, 22 novembre et 12 décembre 2022**

Les comptes-rendus des conseils des 24 octobre et 22 novembre 2022 n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption formelle, le compte-rendu du conseil du 12 décembre a été diffusé

Adoption du compte-rendu du conseil du 24 octobre 2022

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Adoption du compte-rendu du conseil du 22 novembre 2022

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Adoption du compte-rendu du conseil du 12 décembre 2022

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

***Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 12 décembre 2022)***

- Vente de concessions (370 €)

***Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2017 à 2020 de la CALN***

Le rapport a été diffusé à l'ensemble du Conseil.

Conformément à l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Le cadre d'intervention de la CALN,
- La gestion financière et comptable,
- La gestion interne,
- Les transports.

Le Conseil PREND ACTE, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie au cours des exercices 2017 à 2020 et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

### **Convention de mise à disposition pour le RAM**

Afin d'exercer les missions du Relais Petite Enfance (ateliers d'éveil, accueil de familles, d'assistants maternels), la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sollicite l'autorisation d'occuper une dépendance du domaine public, située rue de Verdun – 14340 Cambremer, d'une superficie d'environ 80m<sup>2</sup>, comprenant un espace d'accueil, une salle d'activité, un sanitaire et une zone de change, un bureau et un placard. Par ailleurs, la commune se réserve la possibilité de mettre les mêmes locaux (excepté le secrétariat) à disposition des associations sur des créneaux disponibles, sous réserve...

Cette autorisation serait consentie pour une durée de cinq ans, elle prend effet à compter du 1er janvier 2022 et prend donc fin le 31 décembre 2026. L'autorisation est ainsi accordée pour une durée de 5 ans sans reconduction possible.

Mme le maire sollicite l'avis et l'autorisation du Conseil pour signer cette convention

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### **Convention de mise à disposition d'un appartement pour le Centre de Santé**

La CALN a annoncé l'arrivée de deux nouveaux médecins cette année et souhaite développer l'offre du centre de santé de Cambremer. Afin de préparer ces arrivées et le développement du Centre, Mme le Maire propose de mettre à disposition de la CALN le deuxième appartement du 1er étage. La CALN pourra ainsi engager les travaux d'aménagement nécessaire à l'accueil du public au premier étage ainsi libéré.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### **Décision d'attribution d'un logement communal**

Mme O. est actuellement locataire du logement au-dessus du Centre de Santé, afin de faciliter l'arrivée de nouveaux médecins dans celui-ci, elle a accepté d'être relogée dans le logement communal des nouveaux ateliers qui sera vacant au 31 janvier.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de lui attribuer ce logement avec un loyer mensuel de 650€.

Accord du Conseil à l'unanimité
nb de voix CONTRE: 0      Nb Abstention: 0      Nb de voix POUR: 16

### **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Mme le maire rappelle qu'il convient de définir ce qui peut être mandaté en investissement préalablement à l'adoption du budget, conformément à l'article suivant :

*« Article L1612-1 du Code des collectivités territoriales.*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Le tableau ci-après reprend la liste des projets, les montants ne correspondent pas à la totalité des coûts, mais à ce qu'il est nécessaire de prévoir avant l'adoption du budget.

<b>Projet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
City Stade : Arbres	212	3 000 €
Aménagements Ateliers	2131	5 000 €
Matériels Espaces Verts	2157	7 000 €
Matériel de bureau	2183	2 000 €
Matériel Voirie	2157	2 000 €

Rénovation appartements école	231	45 000 €
Ecole		
- Serrures	2131	510 €
- PC portables	2183	1 500 €
Restaurant scolaire		
- Norvégiennes	2188	1 000 €
- Chauffe-eau	2188	10 000 €

Ceci pour un montant total de 77 010 euros.

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

### **Tableau des effectifs**

Mme le Maire demande au Conseil d'adopter le tableau des effectifs au 24/01/2023, composé comme tel :

GRADE	Etat du poste	Quotité horaire
<b>ADMINISTRATIVE</b>		
Adj Administratif principal 2ème classe	Titulaire	28.75
Adj Administratif principal 1ère classe	Titulaire	21,00
Adj Administratif principal 2ème classe	Titulaire	35,00
<b>ANIMATION</b>		
Adj animation principal 2ème classe	Titulaire	35,00
<b>MEDICO-SOCIAL</b>		
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ere classe	Titulaire	30,90
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe stagiaire	Stagiaire	21.68

<b>TECHNIQUE</b>		
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	35,00
Adjoint technique principale 2ème classe	Titulaire	35,00
Adjoint technique territorial	CDD / Remp. Poste Vacant	35,00
Adjoint technique territorial	Stagiaire	35,00
Adjoint technique territorial	CDD accroissement temporaire d'activité	35,00
Adjoint technique territorial	Titulaire	35,00
<b>TECHNIQUE SCOLAIRE</b>		
Adjointe technique principale 2ème classe	Titulaire	32,50
Adjoint technique territorial	titulaire	25,70
Adjoint technique territorial	titulaire	19,50
Adjoint technique territorial stagiaire	Stagiaire	19,58
Adjoint technique territorial	Titulaire	13,37
Adjoint technique territorial	titulaire	29,93
Adjoint technique territorial	titulaire	26,63
Adjoint technique territorial	titulaire	23,52
	Contractuel	10,19
	Contractuel	26,00
	Contractuel	12,23

Le conseil a pris connaissance du tableau des effectifs

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16

### **Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC énergie**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1er avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Accord du Conseil à l'unanimité				
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR: 16

### **Autorisation de signature de conventions de participation aux frais extrascolaires**

La commune de Méry-Bissières-en-Auge nous a contactés pour que nous acceptions de recevoir des enfants de la commune à l'accueil de loisirs et nous a proposé de participer aux frais supplémentaires générés comme elle le fait déjà lorsque les enfants vont à Lisieux.

Les enfants seraient accueillis au tarif "hors Cambremer" et la commune participerait à raison de 7,50 € par jour et par enfant. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2022-2023, elle est renouvelable 3 fois et pourra être modifiée par avenant à chaque échéance. Le décompte des participations commencera au 1er janvier 2023.

D'autres communes sont susceptibles de nous demander la même convention, Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer des conventions équivalentes avec

d'autres communes qui en feraient la demande. La signature de chaque nouvelle convention fera l'objet d'une communication au Conseil.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### ***Création d'un budget annexe pour les panneaux solaires***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ainsi que l'article L2224-1 et suivants,

VU l'avis du Trésorier et du Conseiller aux Décideurs Locaux reçu le 23 janvier 2023 demandant la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques présents sur le toit de l'école maternelle,

CONSIDERANT que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et sera assujetti à la TVA,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe "Panneaux Photovoltaïques Maternelle Cambremer" à la date du 1er janvier 2023 et de le doter d'une subvention d'un montant de 100 euros à partir du Budget principal - Article 6573641

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### ***Informations diverses***

- Visite de l'assemblée nationale le jeudi 16 mars prochain à 16h20 par les élèves du CM2 CM1. M. le député invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer à cette visite.
- Bibliothèque : La commune reprend la gestion de la bibliothèque « Simone et Antoine Veil », l'association Plaisir de Lire est toujours en charge de son fonctionnement.
- Création d'un groupe de travail pour l'aménagement des environs du City stade
- Micro-Folies : le musée numérique s'installe du 28 février au 24 mars à Cambremer - 2 médiateurs seront présents pour accompagner les enfants de l'école et du centre de loisirs, avec un projet pédagogique sur le thème du voyage, mais aussi 8 créneaux seront ouverts au public

### ***Questions diverses***

- Envisager une réunion de travail pour le fleurissement
- Calendrier :
  - Prochain conseil : 28 février
  - Commission finances : 9 mars
  - Vote du budget : 28 mars
  
- Martine Blanchard communique au conseil les compliments des habitants au sujet du travail des agents d'entretien.